

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM- représenté par M. Abderrazak GABSI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF	Portefeuille-titres :	4	201 650 020	235 197 214
	- Obligations		126 385 657	159 831 001
	- BTA		69 203 555	68 912 680
	- Titres OPCVM		6 060 808	6 453 533
	Placements monétaires et disponibilités :	5	17 007 927	38 372 068
	- Placement monétaires		-	16 332 717
	- Placements à terme		16 776 230	21 677 917
	- Disponibilités		231 697	361 434
	Créances d'exploitation :	7	2 950	6 648
	- Intérêts à recevoir		2 950	6 648
	- Titres de créances échus		-	-
	TOTAL ACTIF		218 660 897	273 575 930
PASSIF	Opérateurs créditeurs	8	379 012	514 005
	Autres créditeurs divers	9	3 441 160	249 456
	Total Passif		3 820 172	763 462
ACTIF NET	Capital	10	203 710 143	258 992 469
	Sommes distribuables :		11 130 582	13 819 999
	- Sommes distribuables de l'exercice	11	11 128 087	13 819 233
	- Report à nouveau		2 495	766
	Actif Net		214 840 725	272 812 468
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		218 660 897	273 575 930

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus du portefeuille-titres :	12	12 244 847	13 783 113
- Revenus des obligations		8 563 895	9 560 190
- Revenus des BTA et BTZc		3 486 514	4 044 171
- Revenus de titres OPCVM & de FCC		194 438	178 752
Revenus des placements monétaires	13	200 260	1 535 097
Revenus des placements à terme	14	2 553 646	4 902 779
Total des revenus des placements		14 998 753	20 220 989
Charges de gestion des placements	15	(1 623 990)	(2 234 318)
Revenus nets des placements		13 374 763	17 986 671
Autres charges d'exploitation	16	(373 727)	(479 877)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		13 001 036	17 506 794
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 872 949)	(3 687 561)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		11 128 087	13 819 233
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 872 949	3 687 561
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		443 608	408 820
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(6 277)	-
Frais de négociation de titres		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		13 438 367	17 915 614

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés
en dinars)

Exercice clos le **Exercice clos le**
31 **31**
décembre 2019 **décembre 2018**

VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	13 001 036	17 506 794
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des ± values potentielles sur titres	443 608	408 820
	Plus/moins values réalisées sur cessions de titres	(6 277)	-
	Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	(10 111 447)	(13 279 210)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>		
	• Capital au nominal	327 217 300	340 951 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	2 007 709	1 605 374
	- Régularisation des sommes distribuables	11 886 702	12 550 875
	<i>Rachats :</i>		
	• Capital au nominal	(382 574 500)	(390 530 900)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(2 370 166)	(1 882 419)
	- Régularisation des sommes distribuables	(17 465 708)	(16 583 443)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	(57 971 743)	(49 252 609)
ACTIF NET	En début de l'exercice	272 812 468	322 065 077
	En fin de l'exercice	214 840 725	272 812 468
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	2 575 490	3 071 284
	En fin de l'exercice	2 021 918	2 575 490
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	105,926	104,863
	En fin de l'exercice	106,255	105,926
	TAUX DE RENDEMENT	5,38%	5,24%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2019, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 201 650 020 DT au 31 décembre 2019, contre 235 197 214 DT au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2019	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :		118 949 827	-	4 151 926	-	123 101 753	57,30%	56,30%
AB 2008/15A	10 000	266 630	-	8 520	-	275 150	0,13%	0,13%
AB 2008/20A	30 000	1 350 000	-	46 464	-	1 396 464	0,65%	0,64%
AB 2009/15A	60 000	1 998 000	-	34 704	-	2 032 704	0,95%	0,93%
AB 2010	30 000	1 199 177	-	27 528	-	1 226 705	0,57%	0,56%
ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20 000	1 600 000	-	63 296	-	1 663 296	0,77%	0,76%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	1 200 000	-	30 480	-	1 230 480	0,57%	0,56%
AMENBANK 2012 TV AMENBANK SUB 7.4%	123 185	3 695 550	-	76 966	-	3 772 516	1,76%	1,73%
2017-1	40 000	2 400 000	-	95 488	-	2 495 488	1,16%	1,14%
AMENBANK2011-1	50 000	1 000 000	-	12 920	-	1 012 920	0,47%	0,46%
AMENBANK2012 TF	20 000	600 000	-	8 688	-	608 688	0,28%	0,28%
AMENBANK2014-1 7ANS	20 000	1 200 000	-	60 352	-	1 260 352	0,59%	0,58%
AMENBANK2016-1 5ANS	40 000	1 600 000	-	10 624	-	1 610 624	0,75%	0,74%
AMENBANK2016-1 7ANS	10 000	800 000	-	5 376	-	805 376	0,37%	0,37%
ATB 2007/1	50 000	2 600 000	-	121 680	-	2 721 680	1,27%	1,24%
ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 000	2 500 000	-	155 400	-	2 655 400	1,24%	1,21%
ATL 2013-1	20 000	400 000	-	15 104	-	415 104	0,19%	0,19%
ATL 2013-2	30 260	605 200	-	4 478	-	609 678	0,28%	0,28%
ATL 2014-3	40 000	2 400 000	-	133 760	-	2 533 760	1,18%	1,16%
ATL 2015-1	37 500	2 250 000	-	66 390	-	2 316 390	1,08%	1,06%
ATL 2015—2	20 000	1 600 000	-	84 256	-	1 684 256	0,78%	0,77%
ATL 2016-1	10 000	800 000	-	25 480	-	825 480	0,38%	0,38%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	3 000 000	-	159 000	-	3 159 000	1,47%	1,44%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	2 000 000	-	26 592	-	2 026 592	0,94%	0,93%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	248 920	-	5 248 920	2,44%	2,40%
ATL 2018-1 5A 8.3% ATTIJ BANK SUB 7.4%	30 000	2 400 000	-	73 152	-	2 473 152	1,15%	1,13%
2017	30 000	1 800 000	-	62 592	-	1 862 592	0,87%	0,85%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	600 000	-	6 200	-	606 200	0,28%	0,28%
ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10 000	800 000	-	34 936	-	834 936	0,39%	0,38%
BH 2009	25 895	994 368	-	186	-	994 554	0,46%	0,45%
BH 2013-1	20 000	284 000	-	7 888	-	291 888	0,14%	0,13%
BH SUB 2019 CAT A TMM+2.1%	5 400	540 000	-	32 469	-	572 469	0,27%	0,26%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	3 600 000	-	128 064	-	3 728 064	1,74%	1,70%
BNA SUB 2009	50 000	1 665 000	-	52 880	-	1 717 880	0,80%	0,79%
BNA SUB 2017-1	50 000	3 000 000	-	106 760	-	3 106 760	1,45%	1,42%

BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	10 000 000	-	267 520	-	10 267 520	4,78%	4,70%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	550 000	-	7 456	-	557 456	0,26%	0,25%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 625 000	-	72 560	-	1 697 560	0,79%	0,78%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	600 000	-	33 184	-	633 184	0,29%	0,29%
BTK 2009	10 703	427 824	-	24 591	-	452 415	0,21%	0,21%
BTK2014-1 7.45%	20 000	800 000	-	2 208	-	802 208	0,37%	0,37%
CIL 2014-2	20 000	400 000	-	22 384	-	422 384	0,20%	0,19%
CIL 2015/1	15 000	300 000	-	10 032	-	310 032	0,14%	0,14%
CIL 2016/1	10 000	400 000	-	15 080	-	415 080	0,19%	0,19%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	600 000	-	18 736	-	618 736	0,29%	0,28%
HL 2014-1 7.8%	30 000	1 200 000	-	12 888	-	1 212 888	0,56%	0,55%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	900 000	-	5 760	-	905 760	0,42%	0,41%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	1 632 000	-	78 124	-	1 710 124	0,80%	0,78%
HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	1 200 000	-	6 996	-	1 206 996	0,56%	0,55%
HL2013-2	22 800	912 000	-	45 108	-	957 108	0,45%	0,44%
HL2016-1	10 000	400 000	-	12 504	-	412 504	0,19%	0,19%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	111 840	-	2 111 840	0,98%	0,97%
HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	60 048	-	2 060 048	0,96%	0,94%
HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	2 000 000	-	122 960	-	2 122 960	0,99%	0,97%
HL2018-1	10 000	800 000	-	31 640	-	831 640	0,39%	0,38%
HL2018-2 5 ANS TMM+3.5%	5 000	500 000	-	38 012	-	538 012	0,25%	0,25%
MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	2 000 000	-	88 720	-	2 088 720	0,97%	0,96%
MODERNLEASING 2012	20 000	400 000	-	18 064	-	418 064	0,19%	0,19%
STB2008-16A/1	12 500	390 625	-	18 120	-	408 745	0,19%	0,19%
STB2008-20A/1	40 000	1 800 000	-	85 792	-	1 885 792	0,88%	0,86%
STB2008-25A/1	70 000	3 920 000	-	191 800	-	4 111 800	1,91%	1,88%
STB2010/1 +0.7%	20 000	200 000	-	10 416	-	210 416	0,10%	0,10%
STB2010/1 5.3%	75 000	2 997 750	-	98 640	-	3 096 390	1,44%	1,42%
TL 2013-1	20 000	400 000	-	5 712	-	405 712	0,19%	0,19%
TL 2013-2	4 800	192 000	-	10 552	-	202 552	0,09%	0,09%
TL 2014-1	20 000	800 000	-	31 872	-	831 872	0,39%	0,38%
TL 2014-2	20 000	800 000	-	2 320	-	802 320	0,37%	0,37%
TL 2015-1	30 000	1 800 000	-	71 352	-	1 871 352	0,87%	0,86%
TL 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	1 200 000	-	38 544	-	1 238 544	0,58%	0,57%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 870 000	-	98 182	-	1 968 182	0,92%	0,90%
TL 2017-1 CAT B 7.8% TUNISIE FACTORING	10 000	1 000 000	-	35 464	-	1 035 464	0,48%	0,47%
2014-1	10 000	200 000	-	11 696	-	211 696	0,10%	0,10%
UBCI 2013	20 000	400 000	-	12 784	-	412 784	0,19%	0,19%
UIB 2009 CAT C	100 000	5 000 000	-	107 440	-	5 107 440	2,38%	2,34%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	3 000 000	-	96 880	-	3 096 880	1,44%	1,42%
UIB2011-1	30 000	1 800 000	-	31 728	-	1 831 728	0,85%	0,84%
UIB2012-1	41 003	584 703	-	28 735	-	613 438	0,29%	0,28%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	160 000	-	8 099	-	168 099	0,08%	0,08%
UNIFACT 2015 TMM+2.5 UNIFACTOR 2018 9.25%	6 000	240 000	-	16 613	-	256 613	0,12%	0,12%
CAT A	10 000	800 000	-	5 176	-	805 176	0,37%	0,37%

II- Titres émis par l'État :		68 986 468		1 344 656	2 156 334	-	72 487 459	33,74%	33,15%
Obligations		3 200 000		-	83 904	-	3 283 904	1,53%	1,50%
- Emprunt National 2014	80 000	3 200 000		-	83 904	-	3 283 904	1,53%	1,50%
BTA (*)		65 786 468		1 344 656	2 072 431	-	69 203 555	32,21%	31,65%
BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 086	(332 707)	292 654	-	8 484 033	3,95%	3,88%	
BTA 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	966 441	473 904	-	27 167 845	12,65%	12,42%	
BTA 6.7% - 04/2028 (2 ans)	34 071	31 534 882	710 922	1 305 873	-	33 551 677	15,62%	15,34%	
III- Titres des OPCVM :		5 676 848		-	-	383 960	6 060 808	2,82%	2,77%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	251 395	1 603 531	0,75%	0,73%	
SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	92 519	3 144 046	1,46%	1,44%	
SICAV TUNISO-EMIRATIE	12 313	1 273 185	-	-	40 046	1 313 231	0,61%	0,60%	
Total en DT		193 613 143		1 344 656	6 308 260	383 960	201 650 020	93,86%	92,22%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2019, à 67 131 124 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 086	8 524 086	(332 707)	8 191 379	292 654	8 484 033
BTA 5.60 % 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	966 441	26 693 941	473 904	27 167 845
BTA 6.7% - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	710 922	32 245 804	1 305 873	33 551 677
Total en DT		69 236 000	(3 449 531)	65 786 468	1 344 656	67 131 124	2 072 431	69 203 555

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de l'exercice (a)	154 707 635	65 786 469	6 212 302	226 706 406
+ Acquisitions	1 040 000	-	-	1 040 000
- Cessions	-	-	(535 454)	(535 454)
- Remboursements	(33 597 808)	-	-	(33 597 808)
= En fin de l'exercice (1)	122 149 827	65 786 469	5 676 848	193 613 143
Différences d'estimation				
+ En début de l'exercice (b)	-	1 043 777	241 231	1 285 008
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(241 231)	(241 231)
+ Plus-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	383 960	383 960
- Moins-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	337 370
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(36 491)	-	(36 491)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
= En fin de l'exercice (2)	-	1 344 656	383 960	1 728 616
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de l'exercice (c)	5 123 366	2 082 434	-	7 205 800
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	8 563 895	3 486 514	-	12 050 408
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(9 451 431)	(3 496 517)	-	(12 947 948)
= En fin de l'exercice (3)	4 235 830	2 072 431	-	6 308 260
Solde au 31 décembre 2019 [(1) + (2) + (3)]	126 385 657	69 203 555	6 060 808	201 650 020
Solde au 31 décembre 2018 [(a) + (b) + (c)]	159 831 001	68 912 680	6 453 533	235 197 214

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 16 776 230 DT au 31 décembre 2019, contre 21 677 917 DT au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2019	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- BNA Plac. 100J 24-01-20 TMM+3%	3 500	3 500 000	63 958	3 563 958	1,66%	1,63%
- BNA Plac. 100J 08-04-20 TMM+3%	350	350 000	84	350 084	0,16%	0,16%
- BNA Plac. 100J 23-02-20 TMM+3%	1 600	1 600 000	17 680	1 617 680	0,75%	0,74%
- BNA Plac. 100J 07-02-20 TMM+3%	2 750	2 750 000	40 996	2 790 996	1,30%	1,28%
- BNA Plac. 100J 18-02-20 TMM+3%	1 900	1 900 000	23 278	1 923 278	0,90%	0,88%
- BNA Plac. 100J 13-03-20 TMM+3%	3 800	3 800 000	24 624	3 824 624	1,78%	1,75%
- BNA Plac. 100J 31-12-19 TMM+3%	800	800 000	19 253	819 253	0,38%	0,37%
- BNA Plac. 100J 06-04-20 TMM+3%	1 885	1 885 000	1 357	1 886 357	0,88%	0,86%
Total en DT		16 585 000	191 230	16 776 230	7,81%	7,67%

5.2. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avoirs en banque	231 817	361 554
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	-
Sommes à régler :	-	-
- Placements à régler	-	-
- Autres	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total en DT	231 697	361 434

5.3. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 7,78% ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2019	% actif
I- Liquidités	17 007 927	7,78%
- Placements à terme	16 776 230	7,67%
- Disponibilités	231 697	0,11%

II- Quasi-liquidités	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
Total Général (A) = (I + II)	17 007 927	
Total Actif (B)	218 660 897	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		7,78%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes de la rubrique « Portefeuille-titres », totalisent au 31 décembre 2019 une valeur comptable de 201 650 020 DT, soit 92,22% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Total	% Actif
ÉTAT	3 283 904	69 203 555	-	72 487 459	33,15%
ATL	21 292 332	-	-	21 292 332	9,74%
AMEN BANK	16 496 987	-	-	16 496 987	7,54%
BNA	15 092 160	-	-	15 092 160	6,90%
HANNIBAL LEASE	14 069 879	-	-	14 069 879	6,43%
UIB	10 649 486	-	-	10 649 486	4,87%
STB	9 713 143	-	-	9 713 143	4,44%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	8 355 999	-	-	8 355 999	3,82%
BH	5 586 976	-	-	5 586 976	2,56%
ATB	5 377 080	-	-	5 377 080	2,46%
SICAV TRESOR	-	-	3 144 046	3 144 046	1,44%
BTE	2 888 200	-	-	2 888 200	1,32%
MODERN LEASING	2 506 784	-	-	2 506 784	1,15%
ATTIJARI BANK	2 468 792	-	-	2 468 792	1,13%
CIL	1 766 232	-	-	1 766 232	0,81%
ABC	1 663 296	-	-	1 663 296	0,76%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 603 531	1 603 531	0,73%
TUNISO EMIRATIE SICAV	-	-	1 313 231	1 313 231	0,60%
BTK	1 254 623	-	-	1 254 623	0,57%
AIL	1 230 480	-	-	1 230 480	0,56%
UNIFACTOR	1 229 888	-	-	1 229 888	0,56%
ATTIJARI LEASING	834 936	-	-	834 936	0,38%
UBCI	412 784	-	-	412 784	0,19%
TUNISIE FACTORING	211 696	-	-	211 696	0,10%
Total Général en DT	126 385 657	69 203 555	6 060 808	201 650 020	92,22%

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Intérêts à recevoir :	2 950	6 648
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	2 950	6 648
Titres de créance échus :	-	-
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total en DT	2 950	6 648

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Gestionnaire (BNA Capitaux)	275 645	373 822
Dépositaire (BNA)	103 367	140 183
Total en DT	379 012	514 005

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dividendes à payer	37 110	23 056
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux Comptes	19 109	19 278
Conseil du Marché Financier (CMF)	19 411	25 005
Rachats	3 323 231	140 539
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Autres	12 099	11 378
Total en DT	3 441 160	249 456

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	257 549 000	307 128 400
- Nombre de titres	2 575 490	3 071 284
- Nombre d'actionnaires	4 535	4 612
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	327 217 300	340 951 500
- Nombre de titres	3 272 173	3 409 515
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(382 574 500)	(390 530 900)
- Nombre de titres	(3 825 745)	(3 905 309)
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	202 191 800	257 549 000
- Nombre de titres	2 021 918	2 575 490
- Nombre d'actionnaires	4 725	4 535
Sommes non distribuables :	74 874	131 775
1. Résultat non distribuable de l'exercice	437 331	408 820
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	443 608	408 820
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(6 277)	-
- Frais de négociation de titres	-	-
2. Régularisation des sommes non distribuables	(362 457)	(277 045)
- Aux émissions	2 007 709	1 605 374
- Aux rachats	(2 370 166)	(1 882 419)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	1 443 469	1 311 695
Total en DT	203 710 143	258 992 469

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat d'exploitation	13 001 036	17 506 794
Régularisation lors des souscriptions d'actions	8 781 478	6 828 396
Régularisation lors des rachats d'actions	(10 654 427)	(10 515 957)
Total en DT	11 128 087	13 819 233

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des obligations :	8 563 895	9 560 190
• ± Variation des intérêts courus	(887 536)	120 296
• + Coupons d'intérêts échus	9 451 431	9 439 894
Revenus des BTA & BTZc :	3 486 514	4 044 171
• ± Variation des intérêts courus	(10 003)	(3 916 279)
• + Coupons d'intérêts échus	3 496 517	7 960 450
Revenus des titres de FCC :	-	22
• ± Variation des intérêts courus	-	(22)
• + Coupons d'intérêts échus	-	44
Revenus des titres d'OPCVM	194 438	178 730
Total en DT	12 244 847	13 783 113

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des certificats de dépôt :	176 562	1 500 675
• ± Variation des intérêts courus	(195 386)	100 529
• + Coupons d'intérêts échus	371 948	1 400 146
Intérêts des comptes de dépôt	23 698	34 422
Total en DT	200 260	1 535 097

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des placements en compte BNA :	2 553 646	4 902 779
• ± Variation des intérêts courus	(24 687)	(249 410)
• + Coupons d'intérêts échus	2 578 333	5 152 189
Total en DT	2 553 646	4 902 779

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération du gestionnaire	1 181 084	1 624 959
Rémunération du dépositaire	442 906	609 359
Total en DT	1 623 990	2 234 318

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	248 127	341 378
Honoraires Commissaire aux Comptes	30 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 108	6 046
Rémunération Directeur Général	11 215	10 441
TCL	37 400	50 463
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Diverses charges d'exploitation	10 677	11 349
Total en DT	373 727	479 877

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

17.1. Données par action

Données par action	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	7,418	7,851	5,955	5,672	5,661
Charges de gestion des placements	(0,803)	(0,868)	(0,719)	(0,719)	(0,718)
Revenus nets des placements	6,615	6,984	5,235	4,953	4,943
Autres charges d'exploitation	(0,185)	(0,186)	(0,517)	(0,151)	(0,151)
Résultat d'exploitation (1)	6,430	6,797	4,718	4,802	4,793
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,926)	(1,432)	(0,282)	(0,277)	(0,392)
Sommes distribuables de l'exercice	5,504	5,366	4,436	4,525	4,401
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,219	0,159	0,109	0,025	(0,094)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	(0,003)	-	0,003	0,066	0,300
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(0,001)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,216	0,159	0,112	0,090	0,206
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,646	6,956	4,830	4,892	4,998
Résultat non distribuable de l'exercice	0,216	0,159	0,112	0,090	0,206
Régularisation du résultat non distribuable	(0,026)	(0,025)	(0,006)	(0,005)	(0,014)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,190	0,133	0,106	0,086	0,192
Distribution de dividendes	5,365	4,436	4,525	4,401	4,282
Valeur liquidative	106,255	105,926	104,863	104,846	104,636

17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,75%	0,68%	0,67%	0,65%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,16%	0,49%	0,14%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,56%	4,65%	4,22%	4,20%	3,99%

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

18.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
BNA	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

18.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du gestionnaire	(1 181 084)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(442 906)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Soldes en fin de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(275 645)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(103 367)

NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 mars 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 218.660.897 DT et un résultat net de l'exercice de 13.438.367 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementations

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'il ressort de l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières totalisent 92,22% de l'actif total au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme à échéance inférieure à un an, représentent au 31 décembre 2019 une proportion de 7,78% de l'actif total de la Société.

Tunis, le 11 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (antérieures et nouvelles)

- 1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux, perçoit une commission de gestion portée à 0,4% de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, à partir du 2 février 2015.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 992.508 DT hors TVA, soit 1.181.084 DT TVA incluse.

- 2) La Banque Nationale Agricole (BNA), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élève à 372.190 DT hors TVA, soit 442.906 DT TVA incluse.

Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

2) Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	6 108	1 527	11 215	-	-	-
Jetons de présence	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000
Total en DT	8 608	4 027	13 715	2 500	25 000	25 000

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI